



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARRONS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu L.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ITALIE.

Rome, le 24 septembre. — On assure que le cabinet des Tuileries a offert à la cour de Rome, sa médiation pour le concordat qu'elle se propose de conclure avec les nouveaux états en Amérique. Il est probable que cette affaire sera bientôt décidée, en ce que le saint-siège manifeste des dispositions très conciliatoires.

La plupart des Napolitains exilés ici, ont obtenu la permission de retourner dans leur patrie. Ils emportent l'attestation d'une conduite bonne et tranquille.

Le 19 août a été publiée la bulle qui déclare nulle l'élection de M. Guillaume Vet, comme évêque d'Utrecht.

Les jésuites ont été mis nouvellement en possession du palais de St-Borromée, dans le voisinage de Monte-Citorio; par cette disposition, plus de 30 familles qui y demeuraient, sont obligées de chercher d'autres habitations.

### ANGLETERRE.

Londres, le 8 octobre. — Les gazettes du Mexique publient un long article au sujet de la lettre encyclique publiée par le pape Léon XII au moment de son élévation à la papauté, et introduite au Mexique sans l'autorisation du gouvernement. Dans cet article on révoque en doute la suprématie du pape, et par conséquent le pouvoir temporel de la cour de Rome, et ses hautes prétentions en vertu desquelles elle s'attribuait le droit, dans les anciens tems, de disposer des royaumes et de déposer les rois.

— On lit dans le *Times* deux lettres relatives à la mission de M. Téjada, envoyé de la Colombie auprès du saint-siège. M. Téjada attendait à Bologne le résultat de ses négociations quand on lui remit un ordre prétendu du pape d'après lequel il devait sortir des états de l'Église sans délai. Cet ordre, dit le *Times*, était une invention de l'ambassade espagnole à Rome, et le saint-siège n'en avait jamais eu connaissance. M. Téjada ayant adressé des représentations au cardinal de la Somaglia, secrétaire-d'état, il reçut la réponse suivante:

Monsieur, M. Chiaven a remis à son éminence la lettre que vous lui aviez adressée le 21 de ce mois. Il a appris par cette lettre, à son grand étonnement, qu'un agent du gouvernement vous avait signifié de sa part, ou plutôt de la part de sa sainteté, l'ordre de sortir de ses états dans le moindre délai possible. Son éminence a donné sur-le-champ à M. Chiaven l'assurance qu'il ne lui avait jamais fait signifier un ordre semblable, et il a témoigné la plus grande surprise d'une circonstance qu'il ignorait entièrement. Il l'assura aussi que sa Sainteté n'avait jamais donné un tel ordre puisqu'elle en aurait parlé à S. E. Mais dans une entrevue, S. E. a appris de la bouche même de sa Sainteté qu'elle en était également surprise. S. E. m'a ordonné de vous donner ces explications et de vous prier de lui faire connaître le nom du commissaire qui a remis l'ordre à votre hôtel, celui de l'autorité locale qui l'avait envoyé, en ajoutant si l'ordre était au nom de Monseigneur le vice-délégué ou de S. E. le cardinal archevêque de Bologne, ou du magistrat de police, ou du sénateur de la ville.

Je vous prie de me répondre sur ces points, et en remplissant les ordres de S. E. le cardinal secrétaire-d'état, qui m'a chargé de vous assurer de son estime et considération, j'ai l'honneur d'être avec l'estime et le respect le plus parfait.

JERONIMO GALATINI.

— C'est le général Milans, et non le célèbre Mina, qui est parti pour Jersey. L'erreur commise à cet égard vient du *Southern-Herald*.

### FRANCE.

Paris, le 11 octobre. — Une lettre de Rouen nous donne quelques nouveaux détails sur les scènes qui ont eu lieu dans cette ville lors du passage du général Lafayette:

— Un fabricant de la ville de Bolbec, dit cette lettre, un habitant de Rouen, âgé de plus de 70 ans, et plusieurs autres individus ont été blessés par les gendarmes qui, malheureusement, n'ont point imité la modération du détachement de la garde royale.

— On dit que les chambres ne doivent être convoquées que pour le 21 février.

— Peu de pompes funèbres ont présenté un spectacle plus touchant que les obsèques de M. le comte de Lacépède. La veille de sa mort il s'est fait apporter tous ses manuscrits commencés, et y a fait mettre le mot *fin*.

— Tous les journaux ont annoncé la mort du lieutenant-général Bessières, frère unique du maréchal de ce nom, qui aurait succombé à une maladie douloureuse dans les environs de Toulouse. Nous avons sous les yeux un billet de M. le général Bessières, daté de Chantilly, le 8 octobre 1825, et qui prouve évidemment que la nouvelle de sa mort n'a aucun fondement. Nous sommes heureux de pouvoir la démentir.

(Constitutionnel.)

— M. Galoz, négociant à Bordeaux, est chargé par le gouvernement mexicain, de certifier l'origine des marchandises qui se-

ront expédiées de ce port pour le Mexique, et de protéger à Bordeaux les intérêts commerciaux des sujets du nouvel état; il a reçu du gouvernement français les autorisations nécessaires.

Ainsi que nous l'avons dit, des agens, chargés des mêmes fonctions, ont été nommés par les Etats-Unis mexicains dans les ports du Havre, de Cette et de Marseille.

— Le roi de Prusse est parti ce matin à six heures.

— Le total général reçu par la commission salinoise, établie à Paris, jusqu'au 2 octobre inclusivement, s'élève à 757,643 fr. 38 c.

Cours de la bourse du 11 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 75 c. — 4 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2150 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 85 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 80 c.

### PAYS-BAS.

Gand, le 11 octobre. — Le 9 de ce mois, 2000 hommes et 250 bateaux étaient occupés, sur une étendue de 600 aunes, à placer des fascines, de la terre et des pierres pour barrer le bras de mer dit *Axelsche-gat*, qui fait partie des travaux du canal de Terneusen à Gand. Ce travail immense a été exécuté entre deux marées, c'est-à-dire, dans l'espace de 5 heures. C'était un beau spectacle que de voir l'entrepreneur avec ses employés respectifs, les ingénieurs et les concessionnaires, diriger et encourager une armée d'ouvriers qui à leur tour rivalisaient de zèle et travaillaient avec une ardeur qu'on ne saurait trop louer. Déjà la marée montait insensiblement, et malgré toute l'activité possible, elle n'avait plus qu'un pied à franchir pour s'élever au-dessus de la digue. C'est dans ce moment critique, et dont dépendait tout le succès de l'entreprise, que l'on redoubla d'efforts pour ne pas se laisser atteindre par les eaux qui avaient monté si vite que l'on ne pouvait former le fascinage.

En luttant ainsi pendant près d'une heure avec la mer qui semblait s'irriter de la barrière qu'on lui opposait, on atteignit enfin le moment de la haute-marée, et la digue s'élevait encore d'un pied au dessus des eaux. Ce fut alors que des cris de joie retentirent spontanément d'un bout de la digue à l'autre: tous les bâtimens arborèrent leurs pavillons, et le bruit de la mousqueterie célébra la victoire que l'on venait de remporter sur l'Océan. Cette entreprise, conduite avec le plus grand sang-froid et l'ordre le plus parfait, prouve que les Belges n'ont point dégénéré de l'industrie et de l'admirable constance qui ont élevé leurs ancêtres au point de prospérité où les ont vus le XVI et XVII siècles, et qu'on peut encore leur appliquer aujourd'hui ce vers d'un ancien poète latin:

*Tellurem fecere Dii, sua littora Belgae.*

L'achèvement de ces travaux est d'autant plus honorable pour les concessionnaires, qu'ils ont dû rencontrer les plus grandes difficultés. Le terrain sur lequel on devait asseoir la digue était un sable mouvant, qui n'offrait par conséquent aucune solidité; aussi est-ce le premier ouvrage de ce genre que l'on ait exécuté avec succès.

La nouvelle digue a déjà soutenu le choc de cinq fortes marées, sans éprouver le moindre dommage, malgré les eaux qui, à cette époque, sont fort impétueuses. Les efforts constans employés depuis pour consolider la digue, ne laissent aucun doute que l'*Axelsche-gat* n'ait cessé pour toujours de faire partie de la mer. Il deviendra une espèce de lac où navigueront en sûreté les bâtimens qui passeront de Gand à Terneusen.

C'est ainsi que nous verrons s'accomplir sous les auspices de S. M. une entreprise remarquable qui produira les plus heureux résultats pour notre commerce et notre industrie.

Bruxelles, le 13 octobre. — La reine est partie hier soir à 10 heures de Laeken pour La Haye.

— On mande d'Anvers hier: « Le roi et sa suite se rendant à La Haye, ont traversé nos murs la nuit dernière, entre minuit et une heure du matin. La reine arrivera aussi avec toute sa suite la nuit prochaine vers la même heure, se rendant également à La Haye. On assure que le prince Frédéric et la princesse son épouse, arriveront en cette ville vendredi matin, et descendront au palais où LL. AA. RR. logeront la nuit; le lendemain samedi dans la matinée LL. AA. RR. ainsi que leur suite partiront pour La Haye.

— Déjà plusieurs membres des états-généraux de diverses provinces, sont arrivés dans cette ville, d'où ils vont partir pour assister à l'ouverture des états-généraux, qui aura lieu lundi prochain à La Haye.

— Le 10, premier jour de tirage de la loterie d'objets provenant de l'exposition d'Harlem, il a été tiré 800 numéros; nombre auquel est provisoirement fixé le tirage journalier; ces 800 numéros ont emporté 105 prix.

Les objets gagnés et non-enlevés une semaine après le tirage, pourront être réclamés jusqu'endéans les trois mois après la clôture de la loterie.

LIÈGE, LE 14 OCTOBRE.

Le gouvernement a accordé les brevets suivants :

Au sieur David Mushet, à Seraing, près de Liège, un brevet de quinze ans, pour des perfectionnements dans la manière de préparer et travailler le fer.

Au sieur J. Mirani, à Nieuport, un brevet de cinq ans pour l'invention d'un enduit qui empêche le fer de se rouiller.

Aux sieurs J. Huytens-Keremans et A. Main, à Gand, un brevet de 9 années pour l'importation d'une machine perfectionnée à filer.

Au sieur T. Wilson, à Bruxelles, un brevet de dix années pour l'invention d'un système de machines servant à blanchir et à apprêter les toiles de lin et de coton.

— Dans la nuit du 11 au 12 le nommé J. B. Dudier, cabaretier à Namur, a reçu un coup de baïonnette dans la poitrine, dont il est mort sur-le-champ. Deux suisses du régiment 31 en garnison dans cette dernière ville ont été arrêtés comme prévenus d'être auteurs de ce crime; le premier nommé Burgmeyer, et le second Blum, lequel avait sa baïonnette teinte de sang.

— Un capitaine anglais, commandant le navire la *Marguerite*, expédié au banc de Terre-Neuve, a essayé, le 8 juin dernier, l'application des fusées à la congève, à la pêche de la baleine; cet essai a parfaitement réussi. Ainsi, adieu les hameçons, les harpons, les filets, c'est avec de l'artillerie qu'on ira à la pêche, et il faut s'attendre à voir incessamment fusiller les goujons: peut-être pêchera-t-on les perdrix et les canards à la ligne. Oh! dix-neuvième siècle!

Le *Journal du Commerce* de Paris rapporte, dans son numéro d'aujourd'hui, une lettre insérée dans l'*Oracle* de Bruxelles, dans laquelle on cherche à donner une idée de l'état moral de la France. Le journal parisien se montre avec raison peu satisfait de plusieurs appréciations du correspondant de l'*Oracle*. C'est ainsi, par exemple, qu'il réfute par les progrès patens de l'esprit d'association cette singulière assertion: *L'égoïsme a remplacé ce qu'on nommait sous le gouvernement impérial la gloire*; assertion d'autant plus étrange que l'auteur de la lettre en puise la preuve dans l'état prospère de l'agriculture et des manufactures. Le *Journal du Commerce* contient à son tour, parmi de grandes vérités, quelques assertions et observations qui manquent de justesse; nous allons les reproduire ici :

« Quant à ce qui est dit dans la lettre de l'extinction de l'esprit national, le fait peut être vrai jusqu'à un certain point; mais le correspondant s'abuse encore sur l'appréciation de ce fait. Au reste, il semble partager à cet égard une erreur assez générale parmi ses compatriotes, et dont le gouvernement de son pays n'est pas exempt, si nous en jugeons d'après les actes officiels et le langage des journaux. Il honore du nom un peu vague d'esprit national ce patriotisme exclusif et jaloux qui qui rompt les rapports des peuples entre eux (1), et s'oppose au commerce des idées comme à celui des denrées. Le ministre des Pays-Bas croit avoir intérêt à élever des barrières politiques entre la Belgique et la France, en raison même de la sympathie qui tend naturellement à rapprocher les deux nations. Le gouvernement a voulu établir une langue uniforme pour une population tellement divisée, qu'on n'est pas même parvenu à la réunir sous un nom commun (2); il multiplie les prohibitions pour écarter nos produits (3), il semble craindre que des armées de jésuites n'entreprennent la conquête de la Belgique au profit de S. M. T. C. (4) A voir quels soins il se donne pour élever des digues contre le torrent des idées françaises, on dirait qu'il les redoute plus encore qu'il ne craint l'Océan sur une autre frontière. »

(1) On sait que ce n'est pas ainsi que les hommes éclairés de notre pays entendent le patriotisme.

(2) La différence des mœurs n'empêche pas la réunion des diverses contrées sous un nom commun, témoin la France elle-même qui s'appelle France dans la Touraine comme dans la Basse-Bretagne, dans la Picardie comme dans la Gascogne, chez les Lillois comme chez les Basques dont les mœurs assurément diffèrent autant entr'elles que celles de la Frise diffèrent des nôtres; seulement il y a plus long-tems que les Basques et les Tourangeaux vivent sous un même gouvernement. La différence des langues n'est pas non plus un obstacle à la fusion des sentimens et des affections, lors surtout que des garanties communes, une liberté et une protection égale est accordée à toutes les provinces. L'Alsace n'a point perdu depuis Louis XIV l'usage de la langue allemande; on a pu voir néanmoins lors que les soldats de la Germanie envahirent la France, si les paysans de cette contrée étaient moins Français de cœur que les Parisiens.

Ce n'est point en imposant violemment des habitudes et une langue communes à des peuples divers qu'on peut en former un corps de nation homogène; mais au contraire, en les rapprochant par des intérêts réciproques, et en leur faisant aimer également des institutions formées pour leur bonheur commun. Qu'importe après cela qu'on nous appelle les *Belges* ou les habitants du royaume des Pays-Bas?

(3) Ce reproche est fort singulier dans la bouche des Français; aucun gouvernement ne s'est montré plus libéral que le nôtre à cet égard, et c'est la France qui nous a forcés d'user d'un peu de représailles, pour tâcher de la réduire à des mesures plus raisonnables et qui soient dans ses intérêts comme dans les nôtres.

(4) Quand on sait ce que sont les jésuites, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils pourraient faire encore, on ne peut blâmer notre ministère des mesures qu'il prend dans l'intérêt de la morale, de la religion elle-même et surtout du repos des familles, pour écarter de nos frontières ces hommes dangereux.

(Notes du rédacteur.) *Van H.*

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre.

(Voir notre N<sup>o</sup>. d'hier.)

Voici l'état de l'exportation des cotons à trois époques différentes :

Taux moyen des années.	1765, 6, 7,	223,154 liv. ster.
	1804, 5, 6,	8,734,919
	1822, 3, 4,	26,128,221

C'est du commencement du règne de Georges III que date le grand progrès de la fabrication des laines. On est parvenu à exécuter par des machines toutes les opérations qui exigeaient autrefois la main de l'homme. Malgré la concurrence des manufactures étrangères, l'exportation des draps anglais a toujours été croissante. Les laines d'Angleterre ni celles d'Espagne n'ont pas suffi à la demande des fabriques; on en a tiré de Prusse, de Saxe, et d'autres parties du continent qui n'en avaient jamais fourni à la Grande-Bretagne. L'importation de la laine s'est prodigieusement accrue depuis trente ans; le taux moyen de l'exportation pour les trois années 1788, 89 et 90 était de 2,911,499 l. L'importation s'est élevée dans les trois années 1822, 23, 24, à 18,884,876 l., taux moyen pour chaque année.

L'exportation n'a pas augmenté dans la même proportion; ce qui suppose un grand accroissement dans la consommation intérieure.

Taux moyen de l'exportation pour les années.	1765, 1766, 1767. —	4,630,384 l. s.
	1804, 1805, 1806. —	5,667,551
	1822, 1823, 1824. —	6,200,548

On cite une anecdote qui prouve la singulière rapidité de la fabrication des étoffes de laine. Sir John Throgmorton présida une réunion de fabricants, vêtu d'un habit dont la laine, le matin même, au lever du soleil, était encore sur le dos du mouton. Ainsi dans l'espace de douze heures, l'animal fut tondue, la laine lavée, cardée, filée et tissée, le drap nettoyé, foulé, tondue, teint et apprêté; enfin, à sept heures du soir l'habit était fait: exemple presque incroyable de la puissance de l'industrie!

La fabrication des soieries est devenue une des branches importantes de l'industrie anglaise; elle occupe plusieurs centaines de milliers d'ouvriers. Un grand changement s'est opéré dans la production de la matière première. La culture de la soie a été étendue et perfectionnée dans l'Inde: la soie du Bengale peut remplacer la soie d'Italie pour les étoffes de qualité inférieure. Le progrès de cette branche d'industrie avait d'abord rencontré des obstacles; un impôt considérable frappait la matière première; le législateur avait eu l'absurde prétention de régler les salaires des ouvriers. Les troubles occasionnés par ces réglemens obligèrent plusieurs manufacturiers de quitter Londres, et de transporter leurs établissemens dans des lieux plus tranquilles: c'est à cette cause que Paisley a dû sa prospérité. Cependant la fabrication des soieries a pris un très-grand développement, comme on peut en juger par l'importation de la matière première; il est à remarquer que l'importation de la soie tordue ne s'est pas accrue dans la proportion de l'importation de la soie brute:

Taux moyen des années (en déduisant les quantités exportées.)	1765, 1766, 1767,	352,130 l. —	363,498
	1785, 1786, 1787,	547,605	337,880
	1802, 1803, 1805,	967,805	384,566
	1822, 1823, 1824,	2,172,401	386,691

*Lins.* — L'industrie anglaise est parvenue à introduire dans la Grande-Bretagne le commerce des soieries qui semblait lui refuser la nature; la fabrication des étoffes de lin n'est pas non plus demeurée stationnaire. La preuve en est dans l'accroissement de l'importation du lin brut et de l'exportation du lin travaillé. La production nationale de la matière première a augmenté, et tout à la fois l'importation a été croissante: de 210,610 Cwts, taux moyen des années 1788, 89, 90, elle s'est élevée à 414,246 Cwts. pour les années 1804, 5 et 6, et à 601,887 pour les années 1821, 22, 23. L'exportation a augmenté dans une proportion encore plus grande; le taux moyen des années 1765, 6, 7, était de 4,681,806 yards; pour les années 1804, 5, 6, le taux moyen a été de 10,387,543 yards, et de 32,287,543 pour 1822, 3, 4. Cette prospérité n'a pas été acquise aux dépens des fabriques irlandaises, car en Irlande comme en Angleterre l'exportation a triplé depuis 1805.

(La suite à un n<sup>o</sup> prochain.)

PRINCIPES DU DROIT POLITIQUE mis en opposition avec le contrat social de J.-J. Rousseau, par honoré Torombert: un volume in-8<sup>o</sup>.

Il y a loin d'un commentaire tel qu'on le veut de nos jours aux commentaires in-folio qui peuplent nos vieilles bibliothèques. D'un côté le pédantisme dans toute sa lourdeur, épiroguant sur les mots, jurant par l'infailibilité du texte, incapable d'atteindre à une idée générale; de l'autre le rigoureux examen des principes creusés à toute leur profondeur, la réfutation des erreurs importantes, l'absence de toute considération étrangère au respect de la vérité; voilà ce que font quelques siècles de distance. Aujourd'hui, j'oserais dire qu'il est peu d'ouvrages plus curieux et plus utiles que le bon commentaire d'un bon livre. Je n'en veux pour preuve que celui de M. De Tracy sur l'esprit des lois, de M. B. Constant sur Filangiéri, les notes de M. Say sur les ouvrages de plusieurs économistes anglais, etc. L'intérêt et l'utilité de ce genre d'ouvrages, c'est qu'ils placent, pour ainsi dire, en regard l'une de l'autre la civilisation de deux siècles ou de deux pays différens. Mais pour cela l'on sent que deux conditions sont requises, la première que le livre commenté exprime fidèlement le plus haut degré de lumières de l'époque et du pays où

il fut écrit, la seconde que le commentateur lui-même soit le digne interprète des idées les plus éclairées de son temps.

Le *contrat social* est un de ces ouvrages capitaux d'un autre siècle qui méritent de tout point dans le nôtre les honneurs d'un examen raisonné. L'influence qu'il a exercée pendant vingt à trente ans sur les idées politiques doit lui donner à nos yeux une grande importance; et même à cet égard le *contrat social* doit l'emporter sur *l'esprit des lois*, en ce que plus populaire par sa plus grande concision et plus fort par le lien systématique de son ensemble, il a eu plus de puissance jusque dans ses erreurs.

Quant au commentateur, sans le placer au rang des deux célèbres écrivains qui ont jugé Montesquieu et Filangieri, sans prétendre même qu'il ait rempli toute sa tâche on peut dire qu'il en a assez fait pour que l'utilité de son ouvrage soit généralement reconnue et qu'on n'essaie pas de le recommencer après lui.

Je vois dans l'ouvrage de Rousseau trois grandes erreurs: 1° de n'avoir pas assez reconnu ce qu'il y a d'inévitable, de nécessaire, de non-conventionnel dans l'état social; 2° d'avoir attaché trop d'importance à la manière dont est consenti ce qu'il regarde comme le *contrat* de la société, et pas assez au but de toute institution sociale; 3° de s'être mépris sur la nature même de ce but.

En ne reconnaissant pas l'état social comme un fait nécessaire et dont l'existence doit être placée au-delà de toute contestation, Rousseau, à mon sens, a commis une erreur dont les conséquences se reproduisent à chaque page de son livre. Il a fait remonter sa convention sociale beaucoup trop haut; il aurait dû voir que ce n'est pas l'existence ou la non-existence de la société qui est au pouvoir de l'homme, mais tout au plus la forme de cette société. Il en résulte que selon Rousseau le choix est toujours, non pas de telle forme sociale à telle autre, mais de l'état de société à la vie sauvage et solitaire; et partant, toutes les fois qu'il regarde comme impossible la rigoureuse application du droit tel qu'il l'a conçu, il opte pour les bois.

Si au contraire, il avait admis les besoins sociaux de l'homme comme un fait primitif, s'il avait reconnu qu'une forme de société ne se détruit que pour faire place à une autre, il aurait senti la nécessité d'une espèce de composition entre l'inévitable fait de l'état social et les droits de l'homme isolé; il aurait vu aussi qu'en aucun cas l'objet des conventions ne devait remonter au-delà de cette forme sociale; et peut-être aurait-il fini par découvrir qu'en ces deux points réside toute la haute science politique.

En second lieu, Rousseau attache beaucoup trop de prix à la manière dont se rendra le consentement au pacte social. La volonté générale est son grand, presque son unique objet. A l'entendre, n'importe ce qu'on veut, pourvu que tous veuillent: *La volonté générale ne peut errer*. En négligeant les faits, il s'expose ainsi de nouveau à plus d'une erreur. D'abord, alors même, comme il le veut, que toutes les voix sont comptées, il n'en est pas moins vrai qu'en fait, la volonté générale se réduit à la volonté de telle ou telle majorité. Voilà donc une minorité soumise à un pacte qu'elle n'a pas consenti. Donc, dans le système même de Rousseau, la rigueur du droit, quant aux formes de la convention sociale, est obligée de céder à la nécessité des faits. Il est d'ailleurs impossible que toutes les voix soient comptées: il ne suffit pas de ne pas exclure les femmes; il faudrait de plus remettre le pacte social en question à la majorité de chaque nouveau membre de la société afin d'ajouter sa voix à toutes les autres voix; supposition dérisoire. Toujours Rousseau perd de vue le but de l'organisation sociale, pour donner à son contrat une forme en apparence plus rigoureuse. L'important, quel est-il? C'est que les droits de tous soient garantis et qu'ils le soient au meilleur compte, par le moindre sacrifice possible. Ce but est si évidemment celui de toute véritable institution sociale, que, pourvu qu'on l'atteigne, il importe peu que numériquement et matériellement chacun y ait consenti.

C'est vérité, c'est justice, c'est ce que chacun doit vouloir, et qu'on a droit d'exiger de tous. Rousseau au contraire ne veut rien céder de la rigueur des formes; la garantie des droits de tous ne suffirait pas, il lui faut, avant tout, l'universalité des suffrages; et ainsi, pour se montrer trop difficile sur la voie qui doit conduire la société à son but, il choisit celle qui, lors même qu'elle ne serait point impraticable, n'y mène point: s'en remettre à l'universalité des suffrages, c'est entre tous les moyens prendre celui qui offre le plus de prise à la corruption, à l'ignorance et aux passions.

Ce n'est pas tout de négliger trop le fond des choses pour les formes; c'est sur le fond des choses, c'est sur la nature même du but des institutions sociales que Rousseau se trompe. Suivant lui, toutes les clauses du pacte social se réduisent à une seule, *l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté*. On a depuis un dixième d'années très bien fait ressortir l'exagération et la fausseté d'une pareille idée. Fonder la société sur le dévouement de chacun de ses membres, c'est-à-dire sur un mouvement sublime sans doute, mais par cela même peu durable, surtout point universel, et qui allant au-delà du devoir ne peut s'exiger d'autrui, c'est lutter ouvertement contre la justice et la nature de l'homme. Rousseau, sans paraître s'en apercevoir, est bien forcé plus tard de modifier sa pensée; mais la première erreur domine et revient sans cesse. Il a méconnu cette grande et fondamentale vérité, découverte après lui, que le développement véritable but des institutions sociales; que là est la justice et la que force soit à cette justice, et que la garantie en coûte à chacun le moins possible.

Telles sont les trois erreurs principales de Rousseau, qui en ont fait naître beaucoup d'autres dans le cours de son ouvrage. Les nouvelles que je viens d'exposer ne sont pas absolument celles du nouveau commentateur, mais elles s'en éloignent fort peu. Passons au livre de M. Torombert, il me semble que tout en ayant raison contre Rousseau, il manque souvent de précision. On re-

grette de ne point trouver assez souvent chez lui cette logique claire, pressée, qui lutte corps à corps contre l'adversaire qu'elle combat et dont les écrits de M. Benjamin Constant lui auraient pu fournir beaucoup d'exemples, entr'autres une note sur la *souveraineté du peuple*, où l'auteur réfute Rousseau et à laquelle on pourrait croire que M. Torombert doit beaucoup, s'il ne s'était abstenu de la citer. L'auteur se borne trop à réfuter; on aimerait à le voir construire son système sur les débris de celui de Rousseau. Le commentaire tout entier est écrit dans les meilleures intentions, et presque toujours avec les vues les plus justes; mais quelquefois l'écrivain ne prouve pas assez, et de là parfois aussi de l'exagération. Ainsi, bien que pour ma part je sois de l'avis de M. Torombert à l'égard de la philosophie de Condillac que je crois partielle, incomplète et par conséquent fautive, bien que je n'admets pas plus que lui la morale fondée sur l'intérêt personnel, il me paraît injuste à l'égard de ses adversaires et ne m'a nullement convaincu qu'on ne puisse très logiquement déduire de bonnes lois du système de la sensation et de la morale-intérêt. Il y a des redites dans l'ouvrage et des citations oiseuses; on y trouve aussi quelques-unes de ces déclamations dont on ne veut plus à tout prix dans les livres de raisonnement. Enfin peut-être l'auteur s'en tenant trop souvent à des idées acquises, a-t-il tort de ne pas s'efforcer davantage d'avancer la science par lui-même, au lieu de se borner à faire connaître l'état où il l'a trouvée.

Quoiqu'il en soit de ces défauts, nous regardons le nouveau commentaire du *contrat social* comme un livre fort utile, et nous pensons qu'il doit l'être surtout aux hommes qui n'ayant pu, pendant ces derniers temps, suivre pas à pas les progrès des idées politiques, en sont restés au *contrat social*, et ne savent encore combien, en cette importante matière, on a déjà devancé Rousseau.

A la fin de l'ouvrage, M. Lanjuinais a réfuté le dernier chapitre du *contrat social* qui traite de la religion civile. Cet écrit est remarquable comme tout ce qui sort de la plume de M. Lanjuinais; cependant on peut lui faire quelques-uns des reproches que nous avons adressés à M. Torombert, et surtout celui de ne pas répondre assez directement à l'écrivain qu'il combat.

Devaux.

### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 13 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations: il faut s'en rapporter à la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote, ainsi que le Londres et le Paris court et à terme; le Francfort court et à trois mois ont été offerts, le papier à six semaines a trouvé son placement; le Hambourg est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est traité environ 5,000 Picols café Sumatra à 35 83/10 cents.

Quatre caisses Indigo Bengale ont été vendues: dont 1 ordin. violet rouge cuivré à fl. 7 60 3/4 cents; et 3 fin violet pourpre et bleu violet, de fl. 9 13 c. à fl. 9 28 cents.

400 blocs étain de Banca, ont été vendus à fl. 54.  
Il y a eu ce matin une vente publique de 73 caisses sucre Brésil avarié: on a payé, en entrepôt, le blond de fl. 21 1/2 à fl. 24, et le blanc de fl. 24 à fl. 28 1/4, suivant le degré d'avarie.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 070 p.		
Dette activ.	58 1/2	Londres.	39 1/11	A 39 8 1/2 A	39 7/7 A
Différée.		Paris.	47 97 1/6 070	A 47 5 1/6 A	47 1/78
Obl. du S.	100	Franc.	36 97 1/6	36 5 1/6	36 1/16 P
Act. S. C.	100 1/8	Hamb.	35 3 1/6.	34 7/8 A	34 1/3 1/6

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 12 octobre.

Dette active, 58 1/4 3/4 1/2. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill. de chance, 23 1/2 24 23 3/4. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots de 67 69. Act. soc. com., 100 100 1/4 1/16.

Marché d'Amsterdam, du 7 octobre.

FROMENT. — Il a été demandé; il s'est peu traité de celui de Pologne, le blanc, du 128 l., a seul été vendu à fl. 218; celui de Beveland, du poids de 129 l., à fl. 170; celui de Lubek, du poids de 128 l. à fl. 165; le vieux et nouveau de Zélande, de 126 l., à fl. 162; et celui de Frise, de 124 à 126 l., de fl. 144 à fl. 151.

SEIGLE. — Il ne s'en est pas traité, il n'y a eu que quelques demandes en roux pour la consommation. On a tenu plus ferme celui de Prusse, sur grenier. A la fin du marché, il s'en est vendu par partie à des spéculateurs, pesant de 117 à 118 l., de fl. 110 à fl. 112; et l'on a offert pour du vieux du Brabant, de 120 l., sur grenier, fl. 110, et on ne pouvait l'obtenir qu'à fl. 114.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 13 octobre.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 07 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 83 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 19 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 4 08 c.

### CHARADE.

Chaque jour nous voyons grâce à mon dernier,  
Mon tout atteindre mon premier.

Le mot du dernier logogryphe est *Charpie*, où l'on trouve *Harpie*.

### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 16 octobre, pour N° 1 du premier mois d'abonnement, la première représentation du *Vaisseau en quarantaine*, ou *le Marchand et le Corsaire*, vaudeville nouv. en un acte, de M. Scribs; précédé par *Euphrosine et Coradin*, ou *le Tyran corrigé*, opéra en 3 actes, de M. Hoffman, musique de Méhul. On commencera à 6 heures précises par *l'Original*, comédie en un acte.

Lundi 17, pour la clôture des représentations de M. Philippe, trois vaudevilles dans lesquels il jouera les principaux rôles.

En attendant, *Rodin des bois*, ou *les 3 balles*, opéra nouveau en 3 actes, féerie ornée de costumes et décors nouveaux, musique de Weber.

*La Tapisserie*, comédie: *le Bénéficiaire*, sans Tambour ni Trompette, vaudevilles nouveaux.

TEMPÉRATURE DU 14 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 13 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 15 1/2 d. au-dessus.

Administration de la province de Liège. — ADJUDICATION.

Il sera procédé par devant les membres de la députation des états, délégués à cet effet, en leur hôtel rue Agimont, à Liège, le samedi 15 du courant, à onze heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à faire pour l'entretien des prisons de Liège.

Cette adjudication aura lieu par soumission et au rabais.

Le devis est déposé audit hôtel, où l'on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 8 octobre 1825.

Pour le greffer des états de la province de Liège, le membre de la députation des états. KNAEPS-KÉNOR.

AVIS.

Un cheval a été volé la nuit du 2 au 3 de mois, à l'aide d'effraction, à Hannêche, le prévenu de ce crime est arrêté. Il nie le fait, les recherches faites pour découvrir l'objet soustrait, ont été jusqu'à présent infructueuses; on présume qu'il aura été vendu à la foire de Looz, on conduit dans le ressort de Louvain ou de Hasselt; il est constant que le prévenu montait un autre cheval, lorsqu'il s'est dirigé avec celui volé vers les endroits ci-dessus indiqués.

Signalement de l'objet soustrait:

Cheval entier, âgé de 2 ans, 5 mois, bai clair, à tout crin, marqué d'une faible ligne blanche qui s'étend du sommet de la tête à la lèvre supérieure laquelle est aussi blanche, ayant une cicatrice peu visible au flanc gauche, haut de quatorze paumes environ et fort légèrement ensellé.

Les personnes qui pourraient avoir quelque connaissance soit du vol ou de l'objet soustrait, sont priées de vouloir en faire part au procureur du roi de l'arrondissement de Huy, ou au bourgmestre de la commune de Hannêche.

Le 3 de ce mois Louis Stevart de Villers - l'Evêque, a disparu. Stevart est âgé de 50 ans; au moment de sa disparition il était en sabots, et en culottes vertes, avait quitté son habit et son gilet. Les personnes qui auraient quelque connaissance dudit Stevart, sont priées d'en donner avis au bourgmestre de Villers-l'Evêque.

Académie royale de dessin.

Les professeurs ont l'honneur de prévenir le public que le salon, ouvert le 9 de ce mois à la Société d'Emulation pour y exposer les ouvrages des élèves, sera clos dimanche prochain à cinq heures du soir.

La séance solennelle pour la distribution des prix offerts par la munificence de la ville et des médailles données au nom du roi par Son Excellence le ministre de l'instruction publique, aura lieu jeudi 20 octobre, à quatre heures précises de relevée, dans la grande salle de la Société d'Emulation.

Liège, le 14 octobre 1825.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 13 octobre.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 homme, 2 femmes; savoir :

Jean-Nicolas-Joseph Chevalier de Soumagne Vercour, âgé de 66 ans, banquier, membre de l'ordre équestre de la province de Liège, rue Hors-Château, n. 130, veuve de Marie-Barbe Brahy.

Veronique Houet, âgée de 77 ans, sans prof., rue Pecluse.

Marie-Joseph Drienne, âgée de 44 ans, journalière, rue aux Vennes, épouse de Melchior Defize.

Mariage 1, savoir : Entre

Jean-Nicolas Pinsar, portefaix, rue de la Sirène, et Marie-Catherine Leclercq, cabaretière, rue Ste. Ursule, veuve de Mathieu Ledin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Quartier à louer, rue du Pont, n° 835.

(571) 5670 fl. P.-B. à placer à 4 1/2 p. 070 en une ou deux parties, sur honnes hypothèques. S'adresser au N<sup>o</sup> DUSART.

(298) A vendre le moulin des Grandes-Oyes, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n° 1131.

133<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Le collecteur soussigné, prévient les intéressés que les n<sup>os</sup> 16703, 8, 21, 25, 43, sont sortis dans la première classe: le tirage de la 2<sup>m</sup>e classe commencera le 24 octobre courant; avant et pendant le tirage l'on peut avoir des billets, rue du Pont, n° 834. MATHIAS.

Alex. DETROZ, rue Vinave d'Ile, a reçu des fromages de Gruyère, nouveaux, première qualité, huile superfine de Provence et vinaigre blanc d'Orléans.

On cherche une maison ou quartier indépendant, composé de 3 pièces sur le haut, de plein pied, et cuisine. S'adresser Hors-Château n. 480.

A louer pour entrer en jouissance au premier mai prochain, 1<sup>o</sup> le grand moulin, faisant de blé farine, situé à Verviers; 2<sup>o</sup> une ferme située sur Halleur, commune de Stembert. S'adresser au n. 362, place des Récollets, à Verviers.

Belle maison de commerce, sise rue St. Hubert, n. 602, à rendre ou à louer. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n. 43.

Quartiers et chambres garnies à louer, rue devant les Carmes, n. 441, près de l'Université.

Le 27 octobre 1825, à deux heures et demie de relevée, devant M. le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de la ville de Liège, en son bureau établi rue Neuvise, n. 939, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, les héritiers bénéficiaires de Jean-Henri Bodson, en son vivant négociant sur la Batte, à Liège, feront procéder, en exécution du jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Liège, en date du cinq septembre 1825, à la vente d'une bonne maison, propre au commerce, sise sur la Batte, à Liège, cotée n. 1089, enseignée de la Cloche d'or.

S'adresser, pour connaître les conditions, à M<sup>e</sup> Dieudonné LAGASSE, avoué, rue derrière la Magdelaine, n. 127, et à et à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, place St. Pierre, à Liège.

Les créanciers de ladite succession sont invités, en même tems, de remettre leurs titres de créance et les débiteurs de verser leur dû des-mains du notaire Pâque, à Liège, chargé de procéder à la liquidation de la succession.

Vente d'une terre ci-devant seigneuriale.

Lundi, le 31 octobre 1825, à deux heures de relevée, au cabaret de Henri S'Heeren, à Saint-Trond, province de Limbourg, le notaire VANHAM, à la résidence dudit Saint-Trond, vendra aux enchères, à la requête de M<sup>r</sup>. L. Desucca, la terre ci-devant seigneuriale de Beenderveld, consistant en château, étables, grange, cour et jardin, le tout entouré d'étangs, avec environ vingt bonniers mesure métrique de prairie arborée, pré, enclos et terre labourable, situées près du château de Beenderveld, canton de Saint-Trond, à un demi mille de cette dernière ville.

Pour l'inspection des biens à s'adresser au château, et du cahier des charges en l'étude du prédit notaire.

Il s'est égaré hier soir, 12 octobre, sur la route d'Aix-la-Chapelle, entre Beyne et Liège, un chien d'arrêt de grande taille; son poil est gristigré et marqué de grandes tâches brunes. Il répond au nom de Mars et porte un large collier de cuir. La personne qui l'aura trouvé est priée d'en donner connaissance au portier de l'hôtel des Etats, rue Agimont, ou de l'y ramener contre une récompense.

(569) A vendre de gré à gré 873 perches 39 aunes de terre arable en 18 pièces, et 177 perches 22 aunes de prés et prairies en cinq pièces, sises dans les communes d'Oupeye et Hermalle, canton de Glons, pour en jouir au 15 mars prochain, détenues par Louis Jobé, locataire; elles sont libres de charges, et l'acquéreur, s'il le désire, aura des facilités pour le paiement. La vente se fera en détail, une pièce à la fois.

S'adresser à M<sup>e</sup> COLLIN, avoué, rue Grande-Tour, n. 86, à Liège, ou à M. DE POTESTA, propriétaire d'icelles, au château de Walleffe-St.-Pierre.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, n° 728.

A louer, pour le mois de novembre, de beaux magasins, situés à l'Eau. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse, n° 425.

Maison entière garnie, ou séparément, si on le désire, à louer, Marché neuf, n° 726.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

AVIS.

Les entrepreneurs des Messageries Royales de l'Eclair, préviennent le public et le commerce, que l'administration du Waterstaat, faisant confectionner les ponts entre Tongres et St. Trond, ils feront passer provisoirement leurs voitures pour Bruxelles et Anvers par Oreye.

Le trajet entre Anvers et Liège se fera en 13 heures et Bruxelles en 11 heures.

Les bureaux sont à Liège, rue Souverain-Pont, Hôtel des Messageries.

Bruxelles chez M<sup>de</sup> V<sup>o</sup> B. Lemaire, rue de l'Hôpital. Anvers chez M<sup>de</sup> V<sup>o</sup> Loos, Hôtel d'Angleterre.

Un jeune homme de la campagne, sachant cultiver un jardin et muni de bons certificats peut se présenter à Jemeppe, n° 271.

La commission administrative des hospices civils de Liège informe qu'à sa séance du 10 courant, il ne lui a pas été fait de soumission pour la fourniture de 1180 livres des Pays-Bas de houblon 1<sup>o</sup> qualité de la récolte de 1825 en quatre lots, dont un de 280 livres, et trois de 300 livres chacun. Les personnes qui voudront faire cette entreprise devront, au plus tard lundi prochain, avant midi, au secrétariat, où l'on peut voir le cahier des charges, remettre leur soumission qui devra être écrite sur papier timbré, et désigner en toutes lettres en argent des Pays-Bas le prix fixe de la livre.

N. B. Toute fraction autre que d'un demi-cents ne sera pas admise.